

<http://www.xn--lecanardrepublicain-jwb.net/spip.php?article558>



Le 14 décembre 2011, les héritiers Renault « occupent » une nouvelle fois la télévision

- Dossiers - Louis Renault -



Publication date: mercredi 14 décembre 2011

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Aujourd'hui, sera diffusée sur France 3 à 20 h 35 une nouvelle émission sur Renault (et Citroën), suivie d'un débat : <http://programmes.france3.fr/documentaires/>

Au débat, déjà enregistré, participeront entre autres : Laurent Dingli, historien hagiographe de Louis Renault, mari d'une petite fille de ce dernier, Hélène Renault-Dingli née Renault ; ainsi qu'Hélène Renault-Dingli elle-même.

Il se trouve que les sept petits-enfants de Louis Renault ont engagé depuis plusieurs années une campagne médiatique, puissamment organisée, dont les seuls éléments relatifs à 2011 comprennent au moins : le 8 janvier 2011, un dossier de 5 pages, extrêmement favorable, signé de Pascale Robert-Diard et Thomas Wieder du *Monde Magazine*, intitulé : « Renault. La justice révisé les années noires » ; le 2 mars, un dossier, aussi favorable, de France 2 dans le « 20 heures » ; le 26 avril, une autre émission, sur la famille Renault spoliée, à 20 h 35, où France 2 a accueilli longuement les héritiers de Louis Renault ; des articles de presse écrite, et des émissions de radio, « Europe 1 » en particulier, où Frank Ferrand a accueilli le 3 août Laurent Dingli, petit-fils par alliance.

Le 9 mai 2011, les mêmes petits-enfants, qui s'étaient déclarés jusqu'alors exclusivement attachés à défendre la mémoire et l'honneur d'un grand-père qu'ils n'avaient pas connu, ont assigné l'État devant le Tribunal de Grande Instance de Paris en réparation du préjudice subi du fait de l'application de [l'ordonnance n° 45-68 du 16 janvier 1945](#). Il se trouve qu'une audience du TGI de Paris est prévue pour le matin de ce même 14 décembre 2011.

C'est donc la troisième fois en neuf mois que les petits-enfants de Louis Renault ont accès à France 2 et France 3. Ce n'est pas la présence au « débat » de l'historien Patrick Fridenson, spécialiste du Renault d'avant-guerre, auteur, le 23 novembre 2011, sur France Info, de déclarations très complaisantes sur le bilan d'Occupation de Louis Renault, qui contribuera à établir la réalité du débat entre thèses opposées.

Pour ma part, historienne spécialiste de la « collaboration économique », auteur, notamment, d'*Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, Armand Colin, 1999, 661 p., je m'étonne d'autant plus de ne pas avoir été conviée au débat que M. Dingli, sur son site Louis Renault, consacre un onglet de « réponse à Annie Lacroix-Riz » en page d'accueil, et m'attaque régulièrement dans les nombreux *media* qui l'invitent.

Or, il ne s'agit pas en l'espèce de la simple censure d'un débat de nature civique et scientifique, mais de la défense des intérêts financiers des petits-enfants de Louis Renault, dans un procès dont l'issue favorable pour ces derniers se traduirait par une charge de plusieurs milliards d'euros pesant sur le contribuable français.

Sur le fond, et pour permettre aux citoyens de se forger une opinion sur le dossier, je communique ci-joints douze documents sélectionnés à partir de récentes découvertes d'archives. Certaines pièces, consultables en dérogation, ne peuvent être que transcrites (ni photocopiées ni photographiées). D'autres, provenant des Renseignements généraux de la Préfecture de police (série BA), figurent en copie.

Elles complètent les deux précédents articles publiés sur le net ces derniers mois :

- [Louis Renault et la fabrication de chars pour la Wehrmacht](#) ;
- [De la réhabilitation de Louis Renault à l'indemnisation de ses héritiers](#).

Annie Lacroix-Riz

<http://www.historiographie.info/>

Le 14 décembre 2011, les héritiers Renault « occupent » une nouvelle fois la télévision

Courrier adressé le 9 décembre dernier à Rémy Pflimlin, Président de France Télévisions, par l'Association Esprit de Résistance :



Courrier adressé le 09/12/11 à Rémy Pflimlin